

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU MERCREDI 28 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept le 28 Mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

| |
|--|
| Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants Délégués présents : 28 délégués (22 titulaires – 6 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 28 délégués Date de convocation du Comité Syndical : 20 Mars 2017 |
|--|

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mr Stanislawski, Mme Fargette,
Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Pillière, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mme Boudoux,
Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Trabuc, Mr Coppeaux, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mr Paudière, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Philippon, Mr Petel, Mr Saroul, Mr Marinel, Mr Picavet.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mme Simon, Mr Cottez,
Mr Jacquet, Mr Dussaussoy, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Bereaux, Mr Freudenreich, Mr Lantoine.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

—————oOo—————

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 06 ; il constate que le quorum est atteint, et il remercie les délégués présents à cette réunion.

Le Président fait ensuite l'énoncé des questions inscrites à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 1^{ER} Février 2017,
- 2) Présentation et vote du Compte Administratif 2016,
- 3) Approbation du Compte de Gestion 2016,

- 4) Délibération sur l'affectation des résultats au Budget 2017,
- 5) Présentation et vote du Budget Primitif 2017,
- 6) Budget Incendie : présentation et vote du Compte Administratif 2016,
- 7) Budget Incendie : approbation du Compte de Gestion 2016,
- 8) Budget Incendie : délibération sur l'affectation des résultats au Budget 2017,
- 9) Budget Incendie : présentation et vote du Budget Primitif 2017,
- 10) Délibération budgétaire 2017 sur l'autorisation de programme pour l'opération sur la construction de la station de traitement après prise d'eau en Marne,
- 11) Prestation incendie : travaux d'entretien et de renouvellement retenus à la programmation 2017
- 12) Achat de terrain pour la construction de la bache de reprise à Jaulgonne,
- 13) Mise en place du RIFSEEP Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel,
- 14) Questions diverses.

Secrétaire de séance :

Mme Sandrine Boudoux est nommée secrétaire de séance.

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 1^{er} Février 2017

Le Président soumet à l'approbation des délégués le compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 1^{er} Février 2017.

Aucune remarque n'est formulée par les délégués, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

2) Budget Général : Présentation et vote du Compte Administratif 2016

Le Président passe la parole à Mr Dazard, Vice-Président en charge de la commission des finances, pour présider la présentation et le vote du Compte Administratif 2016.

En préambule à l'exposé, Mr Dazard déclare que les résultats 2016 sont conformes au compte de gestion dressé par la Trésorerie de Château-Thierry.

Les comptes ont fait l'objet d'une présentation aux membres de la commission des finances le 09 Mars 2017 et aux membres du Bureau le 14 Mars 2017.

Au cours de la présentation des résultats du Compte Administratif, les explications sont apportées à l'assemblée sur :

- Les dépenses et les recettes par section
- Le bilan financier des investissements et des subventions obtenues
- La situation de la dette
- Les résultats de clôtures

Sur l'exercice 2016, alors que la section de fonctionnement démontre une stabilité des résultats avec un excédent de 2 409 282.15 €, la section d'investissement présente un déficit à hauteur de - 1 323 453.72 €.

Déficit expliqué par l'avancement des opérations de travaux réglées pour un montant de 4 359 401.60 € TTC.

La section d'investissement reste marquée également par des reports importants sur les restes à réaliser des marchés de travaux en cours :

Dépenses : 5 844 054.08 €

Recette : 3 077 913.35 €

Le résultat de clôture au 31.12.2016 s'élève à 8 285 591.02 €.

Après cet exposé, Mr Dazard demande à l'assemblée si les explications apportées leur sont suffisantes pour passer au vote.

Aucune question ou remarque n'est exprimée par les délégués, Mr Dazard soumet alors au vote le Compte Administratif 2016 aux résultats suivants :

| | | Compte administratif 2016 | | | | |
|----------------|----------|---------------------------|------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|
| | | Budget 2016 | Réalisation 2016 | Résultat 2016 | Résultat antérieur | Résultat cumulé |
| Fonctionnement | Dépenses | 11 911 305.69 | 2 603 604.78 | 2 409 282.15 | 6 746 305.69 | 9 155 587.84 |
| | Recettes | 11 911 305.69 | 5 012 886.93 | | | |
| Investissement | Dépenses | 18 977 620.00 | 6 277 152.63 | - 1 323 453.72 | 453 456.90 | - 869 996.82 |
| | Recettes | 18 977 620.00 | 4 953 698.91 | | | |
| | | | | 1 085 828.43 | | 8 285 591.02 |

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

3) Approbation du Compte de Gestion 2016

Les membres du Comité Syndical, après avoir statué sur l'exécution du budget 2016 et approuvé les résultats du Compte Administratif, déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

4) Affectation des résultats au Budget Primitif 2017

Après avoir reçu les explications, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération d'affectation des résultats de 2016 sur le Budget Primitif 2017, comme suit :

- Au vu des résultats de clôture 2016 s'élevant à..... 8 285 591.02 €
 - Dont la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de.....9 155 587.84 €
 - Constatant que la section d'investissement fait apparaître :
 - un déficit d'exécution de..... 869 996.82 €
 - des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 5 844 054.08 €
 - des restes à réaliser en recettes d'un montant de..... 3 077 913.35 €
- Présentant un solde négatif de restes à réaliser..... 2 766 140.73 €

↳ **Entraînant un besoin de financement s'élevant à.....3 636 137.55 €**

Propose d'affecter au budget de l'exercice 2017 le résultat qui suit :

| | |
|---|------------------------------|
| Couverture du besoin de financement | 3 636 137.55 € (compte 1068) |
| Report déficit d'investissement..... | 869 996.82 € (compte 001) |
| Report en section de fonctionnement | 5 519 450.29 € (Compte 002) |

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

5) Présentation et vote du Budget Primitif 2017

Le Président invite les membres du Comité Syndical à prendre connaissance de la proposition du budget 2017.

Il précise en ces points, que le budget :

- s'appuie sur les conclusions du rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité Syndical le 1^{er} Février 2017
- a fait l'objet d'une réunion de travail par la commission des finances en réunion du 09 Mars 2017
- a reçu un avis favorable des membres du bureau en réunion du 14 Mars 2017

Les points essentiels marquants le budget 2017 :

- Une diminution du remboursement des annuités d'emprunt. Par rapport à l'année 2016, l'annuité affiche une diminution à hauteur de 66 853 € (- 7.5%)
- Des charges d'amortissements ajustées aux prévisions
- La poursuite du programme des travaux à hauteur de **15 031 050 € TTC**
- La clôture avec décomptes définitifs des marchés pour les 2 opérations suivantes :
 - la construction du siège social à Château-Thierry
 - la construction de la station de traitement et de la prise d'eau en Marne avec application des pénalités à l'entreprise OTV liées au décalage des délais d'exécution (308 917 € TTC)
- l'équilibre du budget 2017 est obtenu sans recours à l'emprunt et sans augmentation du tarif d'eau.

Questions des délégués :

Mme Van Landeghem (Nogent l'Artaud) demande des explications sur les points suivants :

- sur les pénalités appliquées à l'entreprise OTV titulaire du marché de construction de la station de traitement :

⇒ Mr Marginier précise que les pénalités appliquées à l'entreprise OTV pour un montant de 308 917 € représentent le montant des conséquences financières liées au décalage des délais d'exécution des travaux.

Ces pénalités, ont été consignées dans le cadre d'un protocole transactionnel accepté par l'entreprise. Aujourd'hui la liquidation du marché est prononcée et ces pénalités ont été décomptées du décompte final réglé à l'entreprise et soldé à ce jour.

- les charges d'amortissement de la station de traitement, prises en compte par Véolia au titre du renouvellement dont le délégataire a la charge, auront-elles une incidence sur le prix de l'eau (part Véolia) ?

⇒ Mr Bourgeois répond que les charges d'amortissement de la station ont été prises en compte lors de l'intégration de la station au contrat de la Délégation de Service Public dans le cadre de l'avenant N°4. Cet avenant n'a pas eu d'incidence sur le prix de l'eau.

- sur les crédits budgétisés pour la création du parcours pédagogique :

⇒ Mme Tétard, en charge de ce projet, explique qu'à ce jour la création du parcours pédagogique est en phase d'étude, le projet n'est donc pas suffisamment avancé pour disposer aujourd'hui d'un chiffrage précis des travaux.

Les crédits inscrits au budget ne représentent qu'un montant estimatif.

Le Syndicat a missionné le C.A.U.E Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aisne, pour l'accompagner dans la mise en œuvre du projet qui consiste à créer un parcours sur le petit cycle de l'eau exposé en maquettes et autres supports pédagogiques.

Le parcours sera créé sur la parcelle boisée attenante aux bureaux de l'Usesa.

A l'issue de ces échanges, le Président soumet au vote le Budget Primitif 2017, arrêté aux montants suivants :

- La section d'exploitation : Equilibrée en dépenses et en recettes à**10 779 467.29 €**

- La section d'investissement : Equilibrée en dépenses et en recettes à..... **20 107 273.20 €**

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

6) Budget Incendie : présentation et vote du Compte Administratif 2016

Sous la Présidence de Mr Dazard, Vice-Président, le Comité Syndical prend connaissance des résultats du budget incendie.

Après avoir énoncé, les dépenses affectées à l'entretien et au renouvellement des poteaux incendie, ainsi que les recettes constituées des cotisations des communes adhérentes au groupement de commande, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité les résultats 2016 arrêtés aux montants suivants :

| | | Compte administratif 2016 | | | | |
|----------------|----------|---------------------------|------------------|---------------|--------------------|-------------------|
| | | Budget 2016 | Réalisation 2016 | Résultat 2016 | Résultat antérieur | Résultat cumulé |
| Fonctionnement | Dépenses | 86 000,00 | 85 056.60 | 2 594.55 | 1 542.25 | 4 136.80 € |
| | Recettes | 86 000,00 | 87 651.15 | | | |

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

7) Budget Incendie : approbation du compte de gestion 2016

Le Comité Syndical, après avoir statué sur l'exécution du budget Incendie 2016 et approuvé les résultats du Compte Administratif, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

8) Budget Incendie : affectation des résultats au Budget Primitif 2017

Après avoir entendu la proposition du Président, le Comité Syndical donne un avis favorable à la délibération d'affectation des résultats 2016, reportés sur le Budget Primitif 2017 comme suit :

→ Le résultat du budget « Incendie » d'un montant de 4 136.80 € est reporté en section d'exploitation (ligne 002 en recettes).

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

9) Budget Incendie : présentation et vote du Budget Primitif 2017

La proposition du budget incendie s'appuie sur :

- une cotisation annuelle au montant de 1.86 €/habitant (après actualisation selon convention)
- adhésion de 66 communes soit 47 379 habitants

Le Comité Syndical émet un avis favorable et vote le budget primitif 2017, comme suit :

| Section de fonctionnement | Comptes d'imputation | Proposition BUDGET 2017 | |
|---------------------------|----------------------|-------------------------|-------------|
| | | | |
| Recettes | Chapitre 70 | 88 113.20 € | 92 250.00 € |
| | Excédent reporté | 4 136.80 € | |
| Dépenses | Chapitre 011 | 92 250.00 € | 92 250.00 € |

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

10) Autorisation de programme pour l'opération de construction de la station de traitement après prise d'eau en rivière Marne

Le Président explique qu'il y a lieu de délibérer sur l'ouverture des crédits au Budget 2017 de l'autorisation de programme, constituée en 2011 pour l'opération de construction de l'usine de traitement après prise d'eau en Marne (opération N°AP/2011-01)

Entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical délibère favorablement et inscrit les crédits de paiement selon la répartition suivante :

| Budget Primitif 2017 | DEPENSES | |
|---|-----------------|----------------------------|
| Intitulés | Comptes | Montant TTC des prévisions |
| Frais d'études | 2031 | 118 508.00 |
| Constructions | 2313 | 1 810 028.95 |
| Installations, matériel | 2315 | 84 309.60 |
| Cumul des crédits de paiements ouverts au BP 2017 | | 2 012 846.55 |

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

11) Prestation incendie : travaux d'entretien et de renouvellement des poteaux incendie retenus à la programmation

Le Président rend compte des conclusions de la réunion de la commission incendie, réunie le 10 Mars dernier sous la Présidence de Madame Bonneau :

- **le renouvellement des poteaux incendie sur les communes adhérentes à la convention :**

La commission a validé le renouvellement de 30 poteaux (désignés sur la programmation dont un exemplaire est remis aux délégués).

- 5 poteaux sont laissés aujourd'hui en réserve en cas d'incident matériel en cours d'année et également pour remédier à des problèmes soulevés lors du contrôle des poteaux par le SDIS.
- l'objectif est de renouveler environ 35 poteaux incendie sur cette année.

- **Contrôle des poteaux incendie :**

Les contrôles des poteaux incendie se dérouleront à partir du mois d'avril 2017.

Le débit de la moitié des hydrants sera vérifié.

L'ensemble des hydrants sera vérifié visuellement.

12) Achat de terrain pour la construction de la bâche de reprise à Jaulgonne

Le Président propose de procéder à l'achat du terrain nécessaire à la construction de la bâche de reprise sur la commune de Jaulgonne.

Le terrain retenu pour ces travaux se situe au lieudit « Le Plessier » sur la commune de Jaulgonne, parcelle cadastrée Section C N°1270.

Avec l'accord des propriétaires la Société SCOM MHCS 9 Ave de Champagne à Epernay 51200, les conditions d'achat proposées sont :

Prix d'achat de 2 €/m² pour une surface d'environ 500 m² (la contenance sera définie après délimitation et bornage de la parcelle).

Le Comité Syndical, à l'écoute de ces propositions, donne un avis favorable et autorise le Président à signer l'acte de vente et tous les documents relatifs à cette acquisition.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants

13) Mise en place du RIFSEEP Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Le Président rappelle que le régime indemnitaire actuel, composé de plusieurs primes (IAT – IEMP- IFTS- PFR- Prime de rendement) est remplacé par un dispositif indemnitaire unique dénommé : RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Engagement et de l'Expérience Professionnel.

Le Président propose de mettre en place le RIFSEEP, pour les agents de l'Usesa relevant de la filière administrative avec une prise d'effet au 1^{ER} Avril 2017.

Le RIFSSEEP sera institué pour les agents relevant de la filière technique dès la parution des décrets d'application.

Mr Marginier en explique les grands principes, le RIFSEEP étant composé de deux parties :

- L'Indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent

La délibération telle qu'elle est proposée au Comité Syndical, fixe les conditions d'application, les catégories bénéficiaires, elle détermine les critères d'attribution et les montants maximums annuels.

L'application se fait par arrêté nominatif du Président.

Questions des délégués :

• Mme Van Landeghem demande comment s'applique le RIFSEEP dans le cadre des absences longues maladies ?

⇒ la délibération précise que le régime indemnitaire est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement en cas de congé de maladie ordinaire, accident de service, maladie professionnelle..... et il est suspendu en congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie.

La Collectivité est peu impactée par les arrêts maladie ordinaire.

Mr Marginier précise qu'en terme d'enveloppe financière, le RIFSEEP a peu d'impact sur le budget par rapport au régime indemnitaire actuel (majoration sous le seuil de 1000 € annuel).

Le Comité Syndical, après avoir entendu cet exposé :

- Après avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu l'avis favorable des membres du bureau en réunion du 22 Novembre 2016,
- Accepte la délibération fixant la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} Avril 2017 pour les agents relevant de la filière administrative (attachés, rédacteurs et adjoints administratifs).

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

15) Questions diverses

• Mr Paudière (Saulchery) demande si le budget 2017 aura des répercussions sur le prix de l'eau (part du délégataire Véolia et part de l'Usesa) ?

⇒ Le Président répond qu'aucune augmentation du prix de l'eau n'est prévue cette année. Le budget est équilibré sans recours à une augmentation du prix de l'eau.

Pour autant le Président fait observer que les prévisions de recettes de vente d'eau pour 2017, sont maintenues à hauteur des produits de 2016, alors que l'on constate une diminution du tarif actualisé au 01/01/2017 (part Usesa et part Véolia) due à la baisse des indices de la formule de révision du prix de l'eau.

A noter que la facture type (pour une consommation de 120 m³/an) affiche une diminution de 5 € due à l'actualisation du prix de l'eau et à la baisse de la redevance « Préservation de la ressource en eau ».

La seule augmentation à envisager sera la taxe hydraulique due aux Voies Navigables de France (information faite au Comité syndical du 06 Décembre 2016).

• Mr Bouvry (Nogent l'Artaud) demande quelle est la suite donnée à la convention avec la ville de Château-Thierry sur la mise à disposition du terrain attenant aux bureaux de l'Usesa ? Le projet d'installation du service espaces verts par la ville est-il toujours d'actualité ?

⇒ Le Président confirme que le projet est toujours d'actualité. Le syndicat n'a pas reçu d'éléments nouveaux après avoir remis à la ville la délibération donnant un avis favorable du Comité Syndical en date du 1^{er} Février dernier.

Le calendrier des réunions est ensuite remis au Comité Syndical :

| Réunion du Bureau - 17 h 30 | Réunion du Comité Syndical - 18 h 00 |
|------------------------------------|---|
| Mardi 11 Avril | Mardi 25 Avril |
| Mardi 16 Mai | Mardi 30 Mai |
| Mardi 20 Juin | Mardi 04 Juillet |
| Mardi 12 Septembre | Mardi 26 Septembre |
| Mardi 17 Octobre | Mardi 07 Novembre |
| Mardi 28 Novembre | Mardi 12 Décembre |

En l'absence d'autres questions, le Président remercie les délégués et lève la séance à 19 h 45.

Fait à Château-Thierry, le 11 Avril 2017

Le Président,

Marcel CHATELAIN

